C 4169

| GRAND CONSEIL | | | |
|---|---|---|---|
| Expédié le: | | Session GC: 28-29.08.2025 | |
| Président | X | Députés (100) | |
| Correspondance GC | X | Bureau | X |
| Secrétariat | | Chefs de groupe | X |
| Commission: | | | |
| Objet: | | | |
| ~~Copie à:~~ Annexes à disposition au SGGC | | | |


Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Villes 2
1204 Genève

Steve Rentchnik
44 Route des Vignes
74580 Viry


GRAND CONSEIL reçu le 13 AOUT 2025

Viry, le 25 juin 2025

Chères députées, chers députés,

Suite à la décision du Conseil d'Etat de supprimer l'accès des enfants frontaliers au système scolaire genevois, je me permets de faire part de ma désapprobation. Le Conseil d'Etat justifie cette décision en expliquant la fin d'un système d'exception et une mise à niveau par rapport aux autres cantons, mais contrairement aux autres cantons Genève est une situation d'exception. L'espace limité de Genève est une situation unique en Suisse. Il n'y a pas assez de logements pour permettre à toute la population genevoise de vivre dans le canton. Ne pouvant garantir l'accès au logement comme l'exige la constitution fédérale *(Art. 41 al. 1 e): « La Confédération et les cantons s'engagent, à ce que toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions supportables »*. Une situation exceptionnelle qui mérite des aménagements particuliers comme l'accès à la scolarité.

Comment ferait Genève si plus de 50'000 Genevois n'avaient pas passé la frontière ? Il s'agit d'une nécessité pour notre canton qu'une partie de sa population s'installe en France voisine. Il est temps de réfléchir à comment Genève veut garder de la cohésion au sein de sa population.

On nous parle de choix à assumer, mais quand le choix s'est présenté, la possibilité d'avoir accès à l'école était un facteur de ce choix. Pour ceux qui s'installent aujourd'hui, c'est différent vu que la législation a changé, or ce n'était pas le cas pour tous ceux qui ont quitté le canton avant 2018.

Nous avons entendu dire que certains genevois devaient changer d'école pour laisser la place à des élèves frontaliers, or depuis 2018 aucune place n'a été créée pour des frontaliers, Ils sont placés en fonction des places disponibles. Les enlever ne fera pas baisser les charges de la scolarité de 27 millions comme annoncé, car les frontaliers ne font que boucher des trous ils ne créent pas de classe au contraire ils optimisent les couts de la scolarité.

Les victimes de cette décision, ce sont les enfants qui seront déracinés de leur culture et des liens d'amitié créés à l'école. Ils auront aussi le sentiment d'être rejetés par leur propre pays, ce qui compliquera leur construction personnelle.

Genève bénéficie d'un accord d'exception sur l'imposition des frontaliers contrairement aux autres cantons, cela rapporte des centaines de millions par année. On ne peut pas justifier le fait de couper l'accès à la scolarité pour faire comme le reste de la Suisse et profiter accords particulier et avantageux. A force de prendre des décisions unilatérales de la sorte, Genève n'est pas à l'abri de voir la France un jour dénoncer cet accord et perdre des centaines de millions par année.

Cette décision est un manque de reconnaissance pour des milliers de Suisses poussés par la situation du logement à vivre hors du canton et qui va à l'inverse de ce qu'est Genève, Un canton responsable qui ne fuit pas ses engagements.

Steve Rentchnik

-Annex liste signatures de soutien.